REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Rumilly, le 12 mai 2020

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature : 1. Commande publique – 1.4. Autres contrats
Objet : Adhésion de la Ville de RUMILLY au site Internet WEBENCHERES – Signature du contrat.
Décision n°: 2020-55
Nos réf. : NP/AL

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT QUE la Commune souhaite mettre en vente son matériel réformé aux enchères via un site Internet,

CONSIDERANT QUE la durée maximale de 4 ans de l'actuel contrat signé en 2016 avec la société BEWIDE propriétaire du site Internet WEBENCHERES, arrive à son terme le 10 juin 2020,

CONSIDERANT QU'il s'agit d'un contrat d'adhésion dans des conditions similaires à celles du contrat précédant,

DECIDE

Article 1er :

Il est autorisé la signature d'un contrat d'adhésion au site Internet Webenchères pour une durée d'un an renouvelée par reconduction expresse sans que la durée totale du marché ne puisse excéder quatre ans à intervenir avec la société BEWIDE, domiciliée 1 place de Strasbourg – 29200 BREST, aux conditions financières suivantes :

- Droit d'entrée fixe pour la mise à jour du paramétrage : 150,00 euros TTC.
- Droit d'usage Webenchères : 10 % du montant des ventes réalisées (commission sur laquelle s'appliquera le taux de TVA en vigueur de 20% à ce jour).

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
074-217402254-20200512-2020-55-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/05/2020
Affichage : 15/05/2020
Le Maire, Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)

Le Maire,

Pierre BECHET

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)